



Master STAPS – APAS

Parcours « **I**ngénierie de la **R**ééducation, du **H**andicap et de la **P**erformance **M**otrice »

Site de Poitiers

Stage professionnel – Initiation à la recherche

Livret de suivi de stage

Année universitaire 2020 – 2021

Responsables des stages

Master 1 – UE7 S8 : LUCETTE TOUSSAINT

Master 2 – UE1 S10 : FLOREN COLLOUD



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux	5
1 Présentation du livret	6
2 Stage d'initiation à la recherche	7
2.1 Positionnement du stage	7
2.2 Stage en structure professionnelle	7
2.3 Stage en laboratoire de recherche	8
3 Recherche d'une structure d'accueil et du référent universitaire	9
3.1 Structure d'accueil	9
3.2 Tuteur de stage	9
3.3 Référent universitaire	10
3.4 Règles d'encadrement	10
3.5 Définition du projet de stage	12
4 Aspects administratifs du stage	13
4.1 Préambule	13
4.2 Convention de stage	13
4.3 Contrat d'aménagement d'étude	14
4.4 Gratification du stage de master 2	15
5 Mémoire	17
5.1 Structure du mémoire	17
5.2 Normes de rédaction du mémoire	18
5.3 Normes bibliographiques	19
5.3.1 Citations bibliographiques dans le texte	19
5.3.2 Bibliographie	20
5.4 Dépôt du mémoire	21
5.5 Plagiat	21
6 Soutenance	23
6.1 Conditions	23
6.2 Convocation	23

6.3	Normes et conseils	24
6.4	Composition du jury	24
6.5	Seconde session	24
6.6	Soutenance par visioconférence	24
7	Évaluation	26
7.1	Mémoire	26
7.2	Soutenance	27
7.3	Note finale	27
ANNEXES		29
A	Dates importantes	29
A.1	Convention	29
A.2	Stage	29
A.3	Évaluation	29
B	Évaluation du jury	30
B.1	Jury	30
B.2	Étudiant · e	30
B.3	Grille de repère sur la qualité du travail	30
B.4	Évaluation de l'écrit	30
B.5	Évaluation de l'oral	30
B.6	Évaluation finale	31
B.7	Commentaires (le cas échéant)	31
C	Évaluation de la structure d'accueil	32
C.1	Renseignements	32
C.2	Grille de repère sur la qualité générale du travail	32
C.3	Appréciation de l'étudiant · e	32
C.4	Commentaires (le cas échéant)	32
D	Évaluation du · de la référent · e	33
D.1	Renseignements	33
D.2	Autorisation de soutenance	33
D.3	Grille de repère sur la qualité générale du travail	33
D.4	Évaluation	33
D.5	Commentaires (le cas échéant)	33

Liste des tableaux

3.1	Liste des référents universitaires.	11
4.1	Liste des structures de stage avec gratification sur la période 2018 – 2021.	16

1. Présentation du livret

Ce livret de suivi est destiné aux étudiants·es de 1^{ère} et 2^{ème} années du Master STAPS-APAS, parcours IRHPM. Le but de ce livret est de guider les étudiants pour la réalisation des stages qui sont l'objet de l'UE7S8 ou de l'UE1S10 pour respectivement les années de master 1 et de master 2.

Le livret présente les différents types de projets qui peuvent être conduits au cours de ces stages. Il s'agit ici de fournir un cadre de travail, mais le projet reste avant tout celui de l'étudiant(e) et doit être défini en concertation avec le référent universitaire et, s'il y a lieu, avec le tuteur de stage de la structure d'accueil.

Ce livret présente également les formats et les normes qui doivent guider **IMPÉRATIVEMENT** la rédaction du mémoire. **Le non-respect de ces normes entraîne des points en moins lors de l'évaluation de mémoire.**

Des réunions d'information spécifiques à chaque année de master viendront compléter ce livret pour vous guider dans la préparation et la réalisation de votre projet. Les responsables du master sont par ailleurs à votre disposition pour vous aider et clarifier certains points et plus particulièrement vos responsables pédagogiques de stage :

- Master 1 : [Lucette Toussaint](#) ;
- Master 2 : [Floren Colloud](#).

2. Stage d'initiation à la recherche

Sommaire

2.1	Positionnement du stage	7
2.2	Stage en structure professionnelle	7
2.3	Stage en laboratoire de recherche	8

2.1. Positionnement du stage

Ce stage est un stage d'initiation à la démarche scientifique. Il est réalisé soit dans des laboratoires de recherche publics ou privés ou bien dans des structures professionnelles (centres de rééducation, centres de soins de suite et de réadaptation, centres de remise en forme, CHU, CHR, centres de gériatrie, instituts médicaux éducatifs, sociétés ou associations de service aux personnes dépendantes, centres sportifs, associations sportives . . .). Il est évalué sous la forme d'un mémoire et d'une soutenance orale public.

L'objectif du stage est d'amener l'étudiant.e à conduire un projet en lien avec ses objectifs de formation et sa future orientation professionnelle. Le choix entre stage en structure professionnelle ou stage en laboratoire de recherche doit donc être guidé par le projet professionnel de chaque étudiant.e.

Que ce soit pour le stage en structure professionnelle ou en laboratoire de recherche, il est donc attendu de l'étudiant.e **une réflexion théorique et méthodologique** étayée par des références issues de la littérature scientifique.

2.2. Stage en structure professionnelle

Le stage en structure professionnelle est réalisé sous la responsabilité d'un tuteur membre de la structure, et d'un référent universitaire membre de l'équipe pédagogique du master APAS (cf Table 3.1). Le stagiaire devra définir un projet en concertation avec ces deux acteurs, projet validé avant que le stage ne commence. Pour répondre à l'objectif du master de former les étudiants à une expertise scientifique, technique et organisationnelle de haut niveau sur le handicap et/ou la performance motrice, il est attendu du stagiaire qu'il mène un projet visant à organiser, analyser, évaluer, et critiquer une pratique/technique

de réhabilitation ou d'entraînement, qu'elle soit nouvelle ou établie. Outre une participation à la vie et aux opérations de rééducation au sein de la structure, il est donc attendu de l'étudiant·e une démarche scientifique (dans le sens d'une démarche rigoureuse et critique basée sur la formulation d'hypothèses) et une réflexion théorique sur son action.

2.3. Stage en laboratoire de recherche

Le stage en laboratoire de recherche est réalisé sous la responsabilité d'un référent universitaire et d'un tuteur dont le rôle, dans certains cas, peut être endossé par la même personne. L'étudiant·e conduit une étude qui vise à répondre de façon empirique à une question théorique ou pratique.

Au cours de ce stage, l'étudiant aura à réaliser différentes missions en lien avec la recherche (recherche bibliographique, mise en place d'un protocole expérimental, campagne expérimentale, analyse de données...). En outre, l'étudiant devra s'investir dans la vie du laboratoire en participant aux différentes activités proposées (conférence/séminaire...).

Le choix d'un stage dans l'un des trois laboratoires de recherche rattaché à la Faculté des sciences du sport (CERCA, MOVE et PPRIME), dont les sujets de recherche peuvent être déposés sur l'ENT dès le mois de septembre, ne doit pas être un choix par défaut suite à un échec dans la recherche d'une structure professionnelle, mais bien guidé par une volonté propre et un intérêt personnel dans l'accomplissement d'un travail de recherche scientifique (fondamental ou appliqué) plus académique que lors d'un stage en structure professionnelle. La liste des différents thèmes proposés sera disponible sur l'ENT à partir de septembre. La date limite pour le choix d'un stage en laboratoire de recherche (CERCA, MOVE et PPRIME) est fixée au **retour des vacances d'automne**, car les projets de recherche proposés par les chercheurs doivent être validés et préparés en amont.

L'étudiant·e a également la possibilité de réaliser un stage dans un autre laboratoire que les trois laboratoires de recherche rattaché à la Faculté des sciences du sport. Comme pour le stage en structure professionnelle, il sera alors réalisé sous la responsabilité d'un tuteur membre de ce laboratoire et d'un référent universitaire.

3. Recherche d'une structure d'accueil et du référent universitaire

Sommaire

3.1	Structure d'accueil	9
3.2	Tuteur de stage	9
3.3	Référent universitaire	10
3.4	Règles d'encadrement	10
3.5	Définition du projet de stage	12

3.1. Structure d'accueil

Concernant la recherche d'une structure d'accueil, les étudiants doivent trouver par eux-mêmes la structure dans laquelle ils effectueront leur stage, cette démarche faisant partie de la formation des étudiants. Toutefois, en cas de difficultés dans la recherche d'un stage, il est fortement conseillé aux étudiants de prendre contact au plus tôt avec les responsables pédagogiques des stages :

- Master 1 : [Lucette Toussaint](#);
- Master 2 : [Floren Colloud](#).

Il est indispensable d'engager une recherche de structure le plus tôt possible. Il est fortement conseillé de débiter cette recherche dès la rentrée universitaire pour les étudiants en master 1 et avant les démarches d'inscription pour les étudiants en master 2 en raison de la durée du stage et de l'obligation de gratification. Les réponses des structures peuvent être tardives, et plus tôt la structure sera connue, plus tôt vous pourrez entamer une réflexion sur le projet que vous souhaitez y mener.

3.2. Tuteur de stage

Au sein de la structure d'accueil, le stagiaire est suivi au quotidien par un tuteur de stage. Son rôle sera de vous guider dans la réalisation du protocole

expérimental. Il pourra également être amené, en concertation avec votre référent universitaire, à vous aider dans l'élaboration votre projet de recherche, le traitement de vos résultats ou leur interprétation.

3.3. Référent universitaire

Il est également indispensable de prendre des contacts avec les référents universitaires pour déterminer lequel d'entre eux vous aidera à construire votre projet. Les référents universitaires sont obligatoirement membre titulaire de l'équipe pédagogique du master APAS. La Table 3.1 liste exhaustivement les référents universitaires. Le rôle du référent universitaire sera de vous guider dans la mise en œuvre d'une démarche rigoureuse nécessaire au bon déroulement de votre projet ainsi qu'à la rédaction de votre mémoire.

Pour les demandes de référent universitaire, nous vous invitons à effectuer vos démarches par courrier électronique. Dans ces courriels, vous formulerez clairement le projet que vous souhaitez développer et la structure d'accueil envisagée.

3.4. Règles d'encadrement

Pour les **stages réalisés en structure professionnelle**, vous devrez avoir obligatoirement un tuteur au sein de la structure et un référent universitaire mentionné dans la Table 3.1.

Pour les **stages en laboratoire de recherche**, deux cas sont distingués :

1. Lorsque le stage est réalisé dans l'un des trois laboratoires rattaché à la Faculté des sciences du sport (CERCA, MOVE et PPRIME), les rôles de tuteur et référent universitaire peuvent être assumés par la même personne, bien que ce ne soit pas une obligation. Un ingénieur, doctorant, post-doctorant ou enseignant-chercheur contractuel peut également être votre tuteur. Dans ce cas, le tuteur et le référent universitaire (Table 3.1) seront obligatoirement deux personnes différentes.
2. Lorsque le stage n'est pas réalisé dans l'un des trois laboratoires rattaché à la Faculté des sciences du sport, votre tuteur sera membre de ce laboratoire. Les rôles de tuteur et de référent universitaire seront donc endossés par deux personnes différentes, le référent universitaire étant obligatoirement un enseignant-chercheur dont le nom figure dans la Table 3.1.

TABLE 3.1. – Liste des référents universitaires.

Nom Prénom	Statut	Dicipline	Structure
ANDRÉ Nathalie	Maître de conférences	Psychologie	CERCA – EXSECO
AUDIFFEN Michel	Professeur	Psychologie	CERCA – EXSECO
BENRAISS Abdelrhani	Maître de conférences	Psychologie	CERCA – EXSECO
BERNARD Olivier	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
BIDET-ILDEI Christel	Maître de conférences	Psychologie	CERCA – EXSECO
BLANDIN Yannick	Professeur	Psychologie	CERCA – EXSECO
BOSQUET Laurent	Professeur	Physiologie	MOVE
BOUCARD Geoffroy	Maître de conférences	Psychologie	CERCA – EXSECO
COLLOUD Floren	Maître de conférences	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS
DE BISSCHOP Claire	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
DELPECH Nathalie	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
DOMALAIN Mathieu	Maître de conférences	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS
DOUZI Wafa	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
DUGUÉ Benoît	Professeur	Physiologie	MOVE
DUPUY Olivier	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
FRADET Lætitia	Maître de conférences	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS
ÉNEA Carina	Maître de conférences	Physiologie	MOVE
MONNET Tony	Professeur	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS
PICHON Aurélien	Professeur	Physiologie	MOVE
SCOTTO DI CESARE Cécile	Maître de conférences	Psychologie	CERCA – EXSECO
TISSERAND Romain	Maître de conférences	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS
		Psychologie	CERCA – EXSECO
TOUSSAINT Lucette	Professeur	Psychologie	CERCA – EXSECO
VIGNEROT Véronique	Maître de conférences	Biomécanique	PPRIME – ROBIOSS

3.5. Définition du projet de stage

Dès lors que vous avez trouvé une structure d'accueil, un tuteur de stage et un référent universitaire, vous aurez à définir précisément les activités que vous allez mener lors de votre stage. Pour cela, il vous sera nécessaire d'initier et d'animer un dialogue entre ces différents interlocuteurs afin de co-construire le déroulé de votre stage. Les points que vous aurez à préciser sont :

- La problématique scientifique dans laquelle va s'inscrire votre stage ;
- Les hypothèses qui vont guider votre démarche expérimentale ;
- Les outils expérimentaux que vous aurez à disposition ;
- Les potentiels participants ainsi que leur disponibilité ;
- Le calendrier des campagnes expérimentales, du traitement des résultats et de rédaction du mémoire ;
- Les statistiques que vous envisagez d'employer ;
- Les principaux résultats attendus au regard des hypothèses formulées.

Il est important d'avoir cette espace de dialogue en amont de votre stage afin de cadrer chacun de ces points. Vous devez débiter votre stage en sachant exactement ce que vous allez faire, avec qui, avec quel matériel et quand. Il est également primordial que vous sachiez ce que la structure d'accueil attend de vous au cours de ce stage. Vous vous retrouverez dans une situation critique si vous avez à vous poser ces questions lors de la première semaine de stage. La durée des stages est courte (6 semaines en master 1, 15 semaines en master 2) et vous n'aurez alors pas le temps de répondre aux attendus de votre formation.

4. Aspects administratifs du stage

Sommaire

4.1	Préambule	13
4.2	Convention de stage	13
4.3	Contrat d'aménagement d'étude	14
4.4	Gratification du stage de master 2	15

4.1. Préambule

Une fois que votre stage a été trouvé et que votre projet d'étude qui donnera lieu au mémoire et à la soutenance est défini, vous aurez à rédiger le document administratif vous autorisant à réaliser votre stage. Pour la grande majorité des étudiants-es ce document prend la forme d'une convention de stage qui sera saisie *via* la plateforme « [AREXIS](#) ». Pour les étudiants salariés dans un domaine connexe à leur stage, il s'agira d'un contrat d'aménagement d'étude.

Des diaporamas de présentations d'AREXIS sont réalisées par l'université de Poitiers et par le service de professionnalisation de la Faculté des sciences du sport. Un diaporama spécifique du suivi de stage vous est également commenté lors de la réunion de rentrée par chacun des responsables de stage. L'ensemble de ces diaporamas est accessible sur UPdago dans le répertoire associée au stage (UE7S8 pour le master et UE1S10 pour le master 2). Pour vous aider dans vos démarches, vous pourrez également faire appel directement au [service professionnalisation](#).

4.2. Convention de stage

Les informations nécessaires pour la délivrance de la convention de stage sont à saisir sur la plateforme « [AREXIS](#) ». L'édition de la convention de stage comprend sept étapes principales. Depuis 2019, elles sont totalement dématérialisée :

1. L'étudiant.e saisit sa convention de stage sur AREXIS (accès par son ENT) ;
2. Validation pédagogique (master 1 : Lucette Toussaint; master 2 : Floren Colloud) ;

3. Validation administrative (Mme Proust-Jacquand) ;
4. L'étudiant-e édite sa convention de stage ;
5. L'étudiant-e fait signer sa structure d'accueil (tuteur(trice) et responsable) ;
6. L'étudiant-e scanne sa convention signée par toutes les parties et l'insère directement dans AREXIS (accès par son ENT) ;
7. Vérification/suivi de la bonne réception des conventions de stage dans AREXIS.

Plus spécifiquement pour le master APAS, au niveau pédagogique, l'item concernant les « activités confiées » doit **OBLIGATOIREMENT** développer les éléments suivants :

- Problématique ;
- Hypothèses ;
- Méthodes ;
- Statistiques envisagées ;
- Résultats attendus.

Il est à noter qu'aucun stage ne pourra débuter sans que la convention ne soit finalisée. Cela implique l'obtention des cinq visas obligatoires : doyen de la Faculté des sciences du sport, responsable de la structure d'accueil, référent-e universitaire, tuteur-riche de stage et étudiant-e. Une vérification de l'ensemble des conventions sera réalisée lors de la semaine d'examen de janvier. **Si votre convention n'est pas finalisée, vous recevrez un courriel avec votre structure d'accueil en copie vous rappelant que vous ne pouvez pas légalement débuter votre stage.**

4.3. Contrat d'aménagement d'étude

Les étudiants salariés qui réalisent leur stage soit chez leur employeurs soit dans le cas de contrat partiel sur un temps partagé entre leur employeur et un laboratoire de recherche ont la possibilité de rédiger un contrat d'aménagement d'étude. Il sera complété d'une convention de stage dans le cas d'un temps partagé avec un laboratoire de recherche. Les missions du salarié doivent obligatoirement être en concordance avec la thématique du stage réalisé.

Le contrat d'aménagement d'étude comprendra **OBLIGATOIREMENT** les mêmes attendus pédagogiques que la convention de stage, à savoir :

- Nom du référent universitaire ;
- Nom et coordonnées du tuteur de stage ;
- Problématique ;
- Hypothèses ;
- Méthodes ;
- Statistiques envisagées ;

— Résultats attendus.

Le stage ne pourra débuter sans que le contrat d'aménagement d'étude ne soit finalisée (obtention des trois visas obligatoires : doyen de la Faculté des sciences du sport, responsable pédagogique du stage et étudiant-e) et, le cas échéant, sans que la convention de stage ne soit finalisée (obtention des cinq visas obligatoires : doyen de la Faculté des sciences du sport, responsable de la structure d'accueil, référent-e universitaire, tuteur-riche de stage et étudiant-e). Une vérification sera réalisée lors de la semaine d'examen de janvier. **Si ces formalités administratives ne sont pas finalisées, vous recevrez un courriel vous rappelant que vous ne pouvez pas légalement débuter votre stage.**

4.4. Gratification du stage de master 2

De part la durée des stages, les structures d'accueil ont pour obligation de verser une **gratification minimale** aux étudiants(es) qu'elles accueillent. Les informations complètes quant à la gratification des stages sont accessibles depuis le site officiel [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux collectivités territoriales, aux établissements de santé, aux associations ou à tout autre organisme d'accueil. Le stagiaire n'étant pas considéré comme un salarié, il ne s'agit ni d'un salaire, ni d'une rémunération, ni d'une indemnité, mais d'une gratification. Il s'agit d'une information importante à communiquer aux responsables envisagés de votre stage dès les premiers contacts.

Une liste des structures qui ont accueillies et gratifiées des stagiaires en master 2 sur la période 2018 – 2021 est fournie Table [4.1](#).

TABLE 4.1. – Liste des structures de stage avec gratification sur la période 2018 – 2021.

Structure	Ville	Dépt/Pays
Activ'Sport	Concarneau	29
Association Ardevie Les Glamots	Roulet-Saint-Estephe	16
Association hospitalière Saint-Hélier	Rennes	35
AUB Santé	Saint Grégoire	35
Bishop's University	Sherbrooke	Canada
CEGEMA	Villeneuve Loubet	06
Centre Bois Gibert	Ballan-Mire	35
CH	Cahors	46
CHU	Dijon	21
CHU	Poitiers	86
Centre hélio-marin	Vallauris	06
Centre de médecine physique et réadaptation	Pionsat	63
Centre de réadaptation du moulin vert	Nieul l'espoir	86
Centre de rééducation	Issoudun	36
Clinique Princess	Pau	64
CeRCA	Poitiers	86
Cryo Activ	Angers	49
EHPAD Sévigné	Saint Martin le Vinoux	38
ESSRIN	Maisons-Laffitte	78
HAVAE	Limoges	87
Institut de cancérologie de l'ouest	Saint Herblain	44
Institut d'éducation motrice « FX Falala »	Hérouville-St-Clair	14
Institut universitaire de gériatrie	Montréal	Canada
Institut Pprime	Poitiers	86
Centre de médecine physique et réadaptation	Pionsat	63
Kiplin	Paris	75
La villa d'Amélie	Saint Rogatien	17
Mon stade	Paris	75
MOVE	Poitiers	86
Relais thalasso île de Ré	Sainte Marie de Ré	17
ReSanté-Vous	Poitiers	86
Université de Limoges	Limoges	87
Siel Bleu	Olonnes sur mer	85

5. Mémoire

Sommaire

5.1	Structure du mémoire	17
5.2	Normes de rédaction du mémoire	18
5.3	Normes bibliographiques	19
5.3.1	Citations bibliographiques dans le texte	19
5.3.2	Bibliographie	20
5.4	Dépôt du mémoire	21
5.5	Plagiat	21

5.1. Structure du mémoire

Attention, l'objectif et la structure du mémoire tels que présentés ci-après sont décrits dans les grandes lignes. Elles doivent guider la construction du mémoire, dont la nature finale est à déterminer avec le référent universitaire, éventuellement en concertation avec les responsables du master. En aucun cas vous ne devez déterminer seul-e, sans concertation avec votre référent universitaire, le type de mémoire que vous allez rédiger.

Il s'agit d'un rapport d'expériences en structure professionnelle ou en laboratoire. Le mémoire consiste à présenter séquentiellement les différentes étapes de la recherche expérimentale. Il doit donc inclure :

1. Un préambule, qui présente le but de l'étude et la structure d'accueil ;
2. Une introduction qui présente le cadre théorique de référence et les hypothèses testées ;
3. Une description de la méthode utilisée (sujet, appareillage, procédure, plan d'expérience) ;
4. Une présentation des résultats qui ont été observés ;
5. Une discussion qui comprend l'interprétation des résultats en fonction des hypothèses de recherche stipulées au départ et de la littérature disponible, ainsi que les implications qu'ils peuvent avoir dans le champ théorique étudié ;
6. Une conclusion, qui fait apparaître un lien entre votre étude et l'objectif du master dans le cadre de la rééducation et/ou de la performance motrice.

Les exigences sont par ailleurs plus élevées en master 2. L'expérience acquise en master 1 ainsi que la durée plus longue du stage doivent se traduire par un différentiel qualitatif en master 2.

5.2. Normes de rédaction du mémoire

Un non-respect de ces normes conduira au retrait automatique de deux points sur la note du mémoire.

1. Le format imposé pour le texte et les illustrations est le format A4 (210 × 297 mm).
2. Le mémoire doit comprendre dans cet ordre les éléments suivants : Page de couverture ; Engagement signé de non plagiat ; Remerciements (le cas échéant) ; Résumé et mots-clés ; Sommaire ; Liste des tables ; Liste des figures ; Glossaire des abréviations ; Préambule ; Introduction ; Méthodes ; Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Bibliographie et Annexes (le cas échéant).
3. Le mémoire doit comprendre au maximum **25 pages** de texte dactylographié, de l'introduction à la conclusion, incluant les figures et les tableaux.
4. Le mémoire doit être paginé sur toutes les pages à partir de la section introduction. La numérotation des pages doit apparaître en bas à droite.
5. Les lignes doivent être espacées d'un interligne 1,5 avec une police de caractère Time New Roman de 12 points. Les notes de bas de page sont en simple interligne avec une police de caractère Times New Roman de 10 points.
6. La marge de gauche doit être de 3 cm. Les marges de droite, du haut et du bas doivent être de 2,5 cm.
7. Le texte doit être justifié sur la marge de gauche et de droite.
8. Les figures et les tableaux peuvent être insérés dans le corps du texte. Les figures et tableaux doivent être numérotés et comprendre un titre. Le titre doit être aligné à gauche au-dessus des tableaux et centré au-dessus des figures.
9. Toutes les quantités utilisées dans le texte, tableaux et figures doivent être exprimées dans le système international d'unités.
10. Les références bibliographiques citées dans le texte doivent obligatoirement toutes figurer à la fin du texte dans la section bibliographie. De même, toutes les références citées dans la bibliographie doivent être appelées dans le texte (voir exemples à la section [5.3.1](#)). L'ensemble des références citées dans le texte doivent apparaître en ordre alphabétique et par année de publication.

11. Quel que soit l'étude réalisée (en structure professionnelle où en laboratoire de recherche), la présentation du cadre théorique de référence doit s'appuyer sur **un minimum de 15 références en anglais issues de revues scientifiques à comité de lecture**.
12. Le résumé du mémoire est rédigé en français en moins de 250 mots. Le résumé est structuré de la manière suivante : Contexte, Méthodes, Résultats, Interprétation. Il est complété par une liste de 5 mots-clefs maximum.

5.3. Normes bibliographiques

5.3.1. Citations bibliographiques dans le texte

Un auteur

L'auteur est cité à chaque fois :

Soit « Chèze (2000) a montré que ... »

Soit « Il a été montré que ... (Chèze, 2000). »

Deux auteurs

Les deux auteurs sont cités à chaque fois. Si la citation est entre parenthèses, les noms sont séparés par le symbole « & » :

Soit « Retailleau et Colloud (2020) ont montré que ... »

Soit « Il a été montré que ... (Retailleau & Colloud, 2020). »

De trois à cinq auteurs

Lors de la première citation, citer tous les auteurs. Si la citation est entre parenthèses, les deux derniers noms sont séparés par le symbole « & ». Ensuite, citer uniquement le nom du premier auteur, suivi de « *et al.* » :

Première citation :

Soit « Albinet, Boucard, Bouquet, et Audiffren (2010) ont montré que ... »

Soit « Il a été montré que ... (Albinet, Boucard, Bouquet & Audiffren *et al.*, 2010) »

Puis :

Soit « Albinet *et al.* (2010) ont montré que ... »

Soit « Il a été montré que ... (Albinet *et al.*, 2010) »

Six auteurs et plus

Dès la première apparition, citer uniquement le nom du premier auteur suivi de « *et al.* » :

Soit « Dupuy *et al.* (2010) ont montré que . . . »

Soit « Il a été montré que . . . (Dupuy *et al.*, 2010) »

5.3.2. Bibliographie

Dès que cela est possible, placer en fin de référence un lien dynamique vers le document en ligne chez les éditeurs (DOI) où vers des sites de dépôt officiels tels que HAL, these.fr, etc.

Article

Un auteur

Chèze, L. (2000). Comparison of different calculations of three-dimensional joint kinematics from video-based system data. *Journal of Biomechanics*, 33, 1695-1699. DOI: [10.1016/S0021-9290\(00\)00146-9](https://doi.org/10.1016/S0021-9290(00)00146-9)

Plusieurs auteurs

Retailleau, M. & Colloud, F. (2020). New insights into lumbar flexion tests based on inverse and direct kinematic musculoskeletal modeling. *Journal of Biomechanics*, 105, 109782, DOI: [10.1016/j.jbiomech.2020.109782](https://doi.org/10.1016/j.jbiomech.2020.109782)

Albinet, C.T., Boucard, G., Bouquet, C.A. & Audiffren, M. (2010). Increased heart rate variability and executive performance after aerobic training in the elderly. *European Journal of Applied Physiology*, 109, 617–624. DOI: [10.1007/s00421-010-1393-y](https://doi.org/10.1007/s00421-010-1393-y)

Dupuy, O., Gauthier C.J., Fraser, S.A., Desjardins-Crèpeau, L., Desjardins, M., Mekary, S., Lesage, F., Hoge, R.D., Pouliot, P. & Bherer L. (2015). Higher levels of cardiovascular fitness are associated with better executive function and prefrontal oxygenation in younger and older women. *Frontiers in Human Neuroscience*, 9, 66. DOI: [10.3389/fnhum.2015.00066](https://doi.org/10.3389/fnhum.2015.00066)

Chapitre d'ouvrage

Bleser, G., Steffen, D., Reiss, A., Weber, M., Hendeby, G. & Fradet, L. (2015). Personalized physical activity monitoring using wearable sensors. In Holzinger, A., Röcker, C. & Ziefle, M. (Eds), *Smart health : open problems and future challenges* (pp. 99-124). Heidelberg : Springer. DOI: [10.1007/978-3-319-16226-3-5](https://doi.org/10.1007/978-3-319-16226-3-5)

Ouvrage

Dupont, G. & Bosquet L. (2007). *Méthodologie de l'entraînement*. Paris : Ellipses.

Thèse

Tisserand, R. (2015). Mécanismes du rattrapage de l'équilibre et évaluation du risque de chute chez une population âgée autonome. Thèse de doctorat, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon, France. [Lien HAL](#)

Acte de congrès

Beauprez, S.-A., Blandin, Y. & Bidet-Ildei C. (2019). La cinématique humaine, une caractéristique essentielle du lien action-langage. 18^{ème} congrès de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives, Paris, France.

5.4. Dépôt du mémoire

Le mémoire est déposé sur la **plateforme UPdago au format de fichier informatique « Portable Document Format »** (PDF) avant la date limite de dépôt qui est fixée en début d'année universitaire (cf. Annexe A). Avant la remise définitive du mémoire, l'étudiant.e devra avoir fait valider son manuscrit par son référent universitaire (cf. Annexe D).

5.5. Plagiat

Le plagiat est, dans le domaine scientifique comme dans bien d'autres domaines, prohibé. Le plagiat peut être défini comme une faute qui « *consiste à copier un auteur ou accaparer l'œuvre d'un créateur dans le domaine des arts sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Il est souvent assimilé à un vol immatériel* » (source : [Wikipedia](#)).

Nous attirons votre attention sur l'auto-plagiat, qui dans le domaine scientifique est tout aussi prohibé. Ainsi, le copier-coller de tout ou partie d'un mémoire antérieur, qu'il ait été écrit par l'étudiant lui-même ou par un autre étudiant, est strictement interdit, parce que correspondant à un cas manifeste de plagiat.

Lors de son dépôt sur la plateforme UPdago, votre mémoire sera systématiquement scanné par le logiciel anti-plagiat de l'université de Poitiers. **En cas de plagiat avéré, les responsables des stages (Lucette Toussaint et Floren**

Colloud) seront dans l'obligation d'annuler la soutenance du mémoire en question.

6. Soutenance

Sommaire

6.1	Conditions	23
6.2	Convocation	23
6.3	Normes et conseils	24
6.4	Composition du jury	24
6.5	Seconde session	24
6.6	Soutenance par visioconférence	24

6.1. Conditions

Pour être autorisé-e à soutenir, l'étudiant-e devra :

- Avoir rendu son mémoire avant la date limite de dépôt (cf. Annexe A) ;
- Avoir obtenu l'autorisation de soutenir par son référent universitaire (cf. Annexe D)
- Et ne pas avoir plagié.

6.2. Convocation

Chaque étudiant-e reçoit par courriel une convocation lui spécifiant la date et la session à laquelle aura lieu sa soutenance. Chaque étudiant-e assiste obligatoirement aux soutenances des étudiants convoqués à la même session que la leur. Ils doivent donc prendre leur disposition auprès de leurs éventuels employeurs. Les autres étudiants de la promotion peuvent assister aux autres soutenances (en dehors de celles de leur session) s'ils le désirent.

Chaque étudiant-e est invité-e à se présenter 1/4 heure avant le début de la session correspondant à sa soutenance pour prendre le temps de déposer son document à vidéoprojeter sur l'ordinateur disponible dans la salle et pour s'assurer de la lisibilité de son document. L'ordre de passage est tiré au sort en début de session.

6.3. Normes et conseils

Lors de la soutenance, l'étudiant·e réalise un exposé oral du travail présenté dans le mémoire. La durée de cet exposé oral est fixée à 12 minutes. L'exposé oral devra reprendre les points clés du mémoire, et éventuellement apporter des éléments nouveaux. Un support visuel (type diaporama) sera utilisé pour étayer les propos du candidat. Le support visuel devra être suffisamment clair et explicite pour permettre au jury de suivre l'exposé oral, lequel ne doit pas être une simple redite de ce support visuel. Après l'exposé oral, 15 minutes sont consacrées à des échanges avec les membres du jury.

6.4. Composition du jury

Les jurys sont composés de **deux membres** issus de champs disciplinaires différents (biomécanique, physiologie et psychologie) auquel s'ajoute **un membre pivot** (master 1 : Lucette Toussaint ; master 2 : Floren Colloud) qui assistera à l'ensemble des soutenances. Compte tenu de la charge de travail que cela comporte, le membre pivot ne lira aucun mémoire. Il pourra toutefois poser une ou deux questions lors des présentations orales.

Les référents universitaires ne font pas partie du jury de soutenance de leurs étudiants, mais peuvent être présents dans la salle de soutenance s'ils le désirent. En revanche, une grille de notation leur sera remise au moment du dépôt du mémoire et la note du référent sera prise en compte dans la note finale.

6.5. Seconde session

Pour les étudiants·es qui auraient été appelés·ées à défendre à nouveau leur mémoire en deuxième session, les parties modifiées dans le mémoire doivent apparaître **en bleu**. Le mémoire comprendra également en annexe une description/justification succincte de ces modifications.

6.6. Soutenance par visioconférence

Dans certains cas exceptionnels, il est possible de réaliser une soutenance par visioconférence. Une demande écrite **dûment motivée** doit alors être envoyée par courriel au responsable des stages (master 1 : [Lucette Toussaint](#) ; master 2 : [Floren Colloud](#)) avant la date de remise des mémoires. Le·a référent·e universitaire et le cas échéant le·a tuteur·rice en copie de ce courriel.

Le nombre de salles équipées pour une visioconférence étant limitée, une seule date sera proposée au cours de la semaine de soutenance aux étudiants-es dont la demande aurait été acceptée.

7. Évaluation

Sommaire

7.1	Mémoire	26
7.2	Soutenance	27
7.3	Note finale	27

7.1. Mémoire

L'objectif du mémoire est que l'étudiant-e puisse **justifier de la démarche expérimentale de son projet d'étude en s'appuyant sur la littérature existante**. Ce mémoire devra comporter une **présentation éclairée de la littérature** concernant la thématique de l'étude (intérêt, ce qui a déjà été fait, les questions qu'on peut encore se poser, etc.).

Pour les **stages en structure professionnelle**, l'étudiant-e devra se focaliser sur le choix de la « meilleure méthode » pour répondre à la problématique posée. Cette réflexion devra être clairement justifiée (pourquoi tel protocole, tels outils d'évaluation comparés à d'autres outils existants, etc.). Le mémoire devra se terminer par des explications claires sur l'intérêt de l'étude, du protocole mise en place, ses limites, les perspectives possibles, etc. Cette discussion devra apporter des arguments éclairés sur les mécanismes visés par le protocole, sans se focaliser directement sur les résultats que l'étudiant aura obtenus (souvent très peu de sujets).

Pour les **stages en laboratoire**, l'étudiant-e devra montrer qu'il-elle a compris les raisons du protocole expérimental mis en place. Le traitement des résultats et leur signification devront être maîtrisés et l'étudiant-e devra être capable de confronter ses résultats aux résultats de la littérature pour montrer l'intérêt apporté par son travail. La discussion devra traiter de la validation ou non de son hypothèse de recherche, sur les mécanismes mis en jeu dans son étude, sur les limites de son protocole, sur les prolongements / perspectives possibles suite aux résultats obtenus.

Dans tous les cas, le mémoire devra respecter strictement les normes de présentation mentionnées dans la section 5.2 de ce document.

7.2. Soutenance

L'étudiant·e est également évalué·e en fonction de sa prestation à l'oral, en tenant compte :

- De la qualité de l'exposé oral et du support visuel (de type diaporama) ;
- De la capacité à répondre aux questions du jury.

Lors de la soutenance, l'étudiant·e devra clairement justifier son protocole par rapport à la question posée initialement. **Pour les stages en structure professionnelle**, il·elle devra expliciter clairement ce qu'il·elle cherchait à montrer, faire un état des lieux de la question et développer l'intérêt de son protocole (pourquoi tels choix dans la façon de procéder, d'évaluer ce qui est mis en place, etc.) et ses limites compte tenu de son expérience sur le terrain.

Pour les stages en laboratoire, l'étudiant·e devra montrer qu'il·elle a compris l'intérêt du protocole qui dans la majorité des cas est mis en place par son référent universitaire (pourquoi telle démarche expérimentale, tel outil d'évaluation, etc.). L'étudiant·e devra expliquer clairement ce que signifie les résultats qu'il·elle a obtenu au regard de sa question initiale, le recueil et l'analyse des données prenant plus de place dans les études en laboratoire que sur le terrain (la durée du stage ne permettant pas toujours d'avoir suffisamment de participants).

Dans tous les cas, l'étudiant·e devra réaliser un exposé oral de qualité, accompagné d'un support visuel. L'étudiant·e devra montrer sa capacité à répondre précisément aux questions du jury.

7.3. Note finale

Des documents sont présentés annexe pour plus de lisibilité sur l'évaluation du jury (cf Annexe B), l'appréciation de la structure d'accueil du stage (cf Annexe C) et l'évaluation du·de la référent·e universitaire (cf Annexe D). La note finale sera définie de la façon suivante :

- Note du mémoire : moyenne des notes délivrées par les deux jurys et le référent universitaire ;
- Note de la soutenance : moyenne des notes délivrées par les deux jurys ;
- Note finale : moyenne des notes du mémoire et de la soutenance.

ANNEXES

A. Dates importantes

A.1. Convention

- **02/11/2020** : Date limite pour le choix du stage en laboratoire de recherche rattaché à la Faculté des sciences du sport (CERCA, MOVE et PPRIME) ;
- **18/12/2020** : Choix définitif d'une structure et d'un référent universitaire ;
- **31/12/2020** : Finalisation de la convention sur AREXIS.

A.2. Stage

- **Du 15/02 au 26/03/2021** : Stage master 1 (6 semaines) ;
- **Du 11/01 au 30/04/2021** : Stage master 2 (15 semaines).

A.3. Évaluation

- **17/05/2021 à 12h00** : Date limite de dépôt des mémoires sur UPdago (1^{ère} session) ;
- **Du 24 au 28/05/2021** : Soutenance public des mémoires (1^{ère} session) ;
- **14/06/2021 à 12h00** : Date limite de dépôt des mémoires sur UPdago (2^{ème} session) ;
- **Du 21/06 au 25/06/2021** : Soutenance public des mémoires (2^{ème} session).

B. Évaluation du jury

B.1. Jury

Jury :

B.2. Étudiant · e

Nom et prénom de l'étudiant·e :

B.3. Grille de repère sur la qualité du travail

Excellent	Très bien	Bien	Correct	Passable	Faible	Très faible
[20-16]]16-14]]14-12,5]]12,5-11]]11-10]]10-8]]8-0]

B.4. Évaluation de l'écrit

Évaluation de l'écrit : /20

— Pertinence et appropriation du cadre théorique, clarté de l'objectif de l'étude et des hypothèses	
— Pertinence et appropriation de la méthode, du protocole mis en place, du choix des tests, des limites du protocole et des tests, ... — Présentation des résultats, appropriation des statistiques (stage laboratoire)	
— Qualité de la discussion : arguments éclairés sur les mécanismes visés par le protocole, les tests utilisés, leurs limites, les perspectives possibles, ...	
— Respect des normes, de l'orthographe, de la grammaire, ...	

B.5. Évaluation de l'oral

Évaluation de l'oral : /20

— Qualité du support visuel	
— Qualité de la présentation (respect du temps imparti, fluidité du discours, maîtrise des propos, ...)	
— Qualité des réponses aux questions posées, attitude de l'étudiant	

B.6. Évaluation finale

Évaluation finale : /20

B.7. Commentaires (le cas échéant)

Une fois complétée, merci d'envoyer cette fiche à [Lucette Toussaint](#) (master 1) ou [Floren Colloud](#) (master 2).

C. Évaluation de la structure d'accueil

C.1. Renseignements

Nom et prénom de l'étudiant-e :

Structure d'accueil :

Nom et prénom de la personne qui évalue :

Fonction de la personne qui évalue :

C.2. Grille de repère sur la qualité générale du travail

Excellent	Très bien	Bien	Correct	Passable	Faible	Très faible
E	TB	B	C	P	F	TF
[20-16]]16-14]]14-12,5]]12,5-11]]11-10]]10-8]]8-0]

C.3. Appréciation de l'étudiant · e

	E	TB	B	C	P	F	TF
Capacités techniques							
Initiative dans l'exécution du travail							
Soin du travail							
Organisation du travail							
Rapidité dans l'exécution du travail							
Autonomie dans le travail							
Caractéristiques humaines							
Adaptation et insertion dans l'équipe							
Dynamisme, motivation							
Esprit critique							
Ponctualité et disponibilité							
Capacité à communiquer							

C.4. Commentaires (le cas échéant)

Une fois complétée, merci d'envoyer cette fiche à [Lucette Toussaint](#) (master 1) ou [Floren Colloud](#) (master 2).

D. Évaluation du · de la référent · e

D.1. Renseignements

Nom et prénom de l'étudiant-e :

Référent-e universitaire :

Nature du stage :

D.2. Autorisation de soutenance

Autorisation de soutenance :

D.3. Grille de repère sur la qualité générale du travail

Excellent	Très bien	Bien	Correct	Passable	Faible	Très faible
[20-16]]16-14]]14-12,5]]12,5-11]]11-10]]10-8]]8-0]

D.4. Évaluation

Après avoir travaillé avec l'étudiant-e (échanges sur le thème du mémoire, le protocole expérimental, l'analyse des données, la structuration du mémoire, son contenu, les corrections que vous avez apportées au mémoire pour aboutir à sa version finale, etc.), vous considérez le travail mené par l'étudiant-e équivalent à une note moyenne de :

/20.

D.5. Commentaires (le cas échéant)

Une fois complétée, merci d'envoyer cette fiche à [Lucette Toussaint](#) (master 1) ou [Floren Colloud](#) (master 2).